



POLYNÉSIE FRANÇAISE

ILE DE HUAHINE

COMMUNE ASSOCIEE
de
MAEVA

PLAN GENERAL D'AMENAGEMENT

Emprises réservées
et
Périmètres de préemption

13 mai 2019
Échelle : 1/10 000
PLAN N° 24-245-b



MAÎTRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE HUAHINE

URBANISME : CHEF DE PROJET :
E. POISSONON, architecte D.P.L.C., urbaniste

Dessins et infographie : E. POISSONON

Fonds cartographique :
Service du cadastre
Division topographique Service de l'urbanisme

Copie certifiée conforme
Arrêté n°18326 du 3 juin 2019,
publié au J.O.P.F. n°19 05 du 17 juin 2019

Mairie de FARE - HUAHINE - Tel : 40 60 63 15 - Fax : 40 60 63 02
Commune de HUAHINE



- LEGENDE**
- Emprise zone agricole protégée instaurée par le Pays (Arrêté n°563/AU du 3 décembre 1975, publié au J.O.P.F. n°25 du 15 décembre 1975, page 854)
 - Servitude de protection des forages, rayon 100m

- Périmètre de protection des sites et monuments composant le complexe du marae Te Ana Huiari'i, instauré par le Pays (Arrêté n°1094/CM du 10 décembre 2002, publié au J.O.P.F. n°51 du 19 décembre 2002, page 3134)
- Espace boisé protégé
- Servitudes archéologiques
- Périmètre de préemption Pays + Zones UA, UT et NDb côté mer

Le droit de préemption de la commune porte sur l'ensemble de son territoire

- 1 Aménagement d'un lotissement à destination des familles, superficies 94 335m², 2 164m² et 3 015m² (Commune, Pays)
- 2 Exploitation du forage et construction d'un bassin, superficie 11 694m² (Commune)
- 3 Aménagement de la route d'accès à la vallée, longueur 644m, emprise 8m, superficie 4 718m² (Commune)
- 4 Aménagement d'un espace sportif, superficie 9 709m² (Commune)
- 5 Aménagement du littoral, superficie 7 440m² (Pays)
- 6 Aménagement d'un parc de stationnement et protection d'un site archéologique, superficie 3 029m² (Commune et Pays)
- 7 Aménagement d'un parc de stationnement pour les écoles, superficie 4 088m² (Commune)
- 8 Emprise foncière à régulariser, superficie 212m² (Commune)
- 9 Occupation du domaine public maritime à régulariser, superficie 191m² (Commune)
- 10 Emprise foncière à régulariser, superficie 14m² (Commune)
- 11 Aménagement du bord de mer, superficie 4 945m² (Pays)
- 12 Occupation du domaine public maritime à régulariser, superficie 63m² (Commune)
- 13 Aménagement point de vue bord de mer, superficie 655m² (Commune)
- 14 Emprise réservée bord du lac, espace boisé protégé, superficie 68 927m², longueur 5700m (Pays)
- 15 Piste agricole, emprise 6m, longueur 257m, superficie 1 550m² (Pays)
- 16 Piste agricole, emprise 6m, longueur 431m, superficie 2 586m² (Pays)
- 17 Piste agricole, emprise 6m, longueur 95m, superficie 584m² (Pays)
- 18 Piste agricole, emprise 6m, longueur 500m, superficie 2 963m² (Pays)
- 19 Piste agricole, emprise 6m, longueur 912m, superficie 5 446m² (Pays)
- 20 Piste agricole, emprise 6m, longueur 370m, superficie 2 227m² (Pays)
- 21 Piste agricole, emprise 6m, longueur 391m, superficie 2 360m² (Pays)
- 22 Piste agricole, emprise 6m, longueur 461m, superficie 2 765m² (Pays)

LEGÈRE GRAPHIQUE

- ND Limite de zone
- ND Rue de zone
- Limite de parcelle
- Équidistance des courbes de niveau secondaires 10 m
- Courbes maîtresses, équidistance 50 m
- Limite de remembre assise

Mise en garde : L'implantation des constructions n'est donnée que pour l'information, la localisation étant faite à partir de photos aériennes.

Échelle graphique :

